

Règlement du Championnat Régional de Tir Rhône - Alpes de l'U.N.P.

\* 2 et 3 juillet 2022 \*

1° L'accès aux épreuves est limité aux hommes et femmes de plus de 9 ans (année de naissance 2013) et au moins de 107 ans (année de naissance 1915) Ils auront à cœur de pouvoir présenter sur demande la C.N.I., leur licence fédérale, F.F.Tir et F.F.TIR Pers. Armés, accompagnées du certificat médical signé de leur médecin.

Chaque compétiteur indiquera sa section UNP d'appartenance, de l'association patriotique ou club FFT à laquelle il est adhérent.

2° Les participants au Championnat : tireurs, staff organisateur et accompagnants respecteront le règlement intérieur du club qui nous accueille et nous loue ses installations. Voir affichage du club.

3° Tout manquement au règlement intérieur du club qui nous accueille verra l'exclusion de la compétition et le départ du club des contrevenants.

4° Tout manquement aux règles de sécurité F.F.Tir verra son ou ses auteurs exclus de la compétition.

5° Les auteurs de toute dégradation volontaire ou par imprudence se verront poursuivis, pour la prise en charge complète des réparations des dégâts.

6° Tenue et comportement, les participants, tireurs, staff organisateur et accompagnants auront une tenue digne de l'esprit Para portée par l'UNP.

La tenue vestimentaire sera tant pour les tireurs que pour le staff organisateur, d'une rigueur exemplaire, tenues civiles et sportives de rigueur sauf veste de tir UMC autorisée. Celle des accompagnants reste libre mais dans la même bienséance.

7° En cas d'accident, de blessure, il sera fait appel au SAMU, aux pompiers et à la gendarmerie afin d'effectuer un constat circonstancié.

La déclaration aux assurances du club et F.F.Tir sera faite par le club.

Le tireur ou son représentant fera sa déclaration à son ou ses assurances personnelles. Si accident en cas de négligence probante, aux non-respects des règles de sécurité et ou blessure à autrui, le constat de gendarmerie fera foi.

8° S'inscrire à l'une des épreuves entraîne l'acceptation du présent règlement.

Les tireurs, les membres du Staff organisateur sont responsables de leurs accompagnants ainsi que du personnel bénévole pour les désagréments qu'ils pourraient générer.